



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 1^{er} juin 2010

L'an deux mille dix, le mardi 1^{er} juin à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Monchy sur Eu, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROCHE, Président.

Etaient présents : Mr Daniel ROCHE, Président et Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Mr Daniel TELLIER, Mr Dominique DECLERCQ, Mme Rolande THOUVENEL, Mr Jean MAUGER, Mr Sylvère OBE, Mme Sandra VASSEUR, Mr Sylvain ATROUS, Mr Denis MARET, Mr Bruno SAINTYVES, Mr Didier JOURNOIS, Mme Agnès JOIN, Mme Sabine VARIN, Mr Gérard COULOMBEL, Mr Richard DELAITTRE, Mr Martial FROMENTIN, Mr François RUELLOUX, Mr Claude VATTIER, Mr Jean-Paul PEQUERY, Mr Didier REGNIER, Mr Jean FRECHON, Mr Bruno HOULE, Mr Stéphane KLAES, Mr Daniel LECONTE, Mr Jean Claude MAILLER, Mme Christiane HALLIER, Mr Alain LAFOLIE, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir a été donné : par Mr Jean-Pierre RADE à Mr Daniel TELLIER

Secrétaire de séance : Mme Rolande THOUVENEL

Mr le président propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Création d'une Zone d'activités à St Pierre en Val
- Association « Compétences pour l'entreprise » : cœtisation

TOURISME :

- Chemin vert du petit caux : chantier jeunes - subvention au centre d'action socio-culturel pastel
- Convention avec l'office de tourisme de Criel sur mer- vallée de l'Yères et la commune de Criel sur mer et classement « 2 étoiles » de l'office de Tourisme

ADMINISTRATION GENERALE :

- Contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi
- Matières déléguées par le conseil communautaire au président : compte rendu des décisions prises

FINANCES

- Ajustement des crédits budgétaires par décisions modificatives

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité.

Il est procédé à l'appel des délégués.

Le conseil communautaire désigne Mme Rolande THOUVENEL pour remplir les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Approbation du procès verbal de la précédente réunion de conseil communautaire

Le procès verbal de la réunion de conseil communautaire du 13 avril 2010 est approuvé à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Création d'une zone d'activités à St Pierre en Val

Le conseil communautaire, a décidé, en date du 12 mars 2009, l'acquisition d'un premier terrain d'environ 3.5 hectares, situé sur la commune de St Pierre en Val, pour un montant de 50 000 € HT (cinquante mille euros) (hors frais de notaire). Il s'agit des parcelles ZC n°38 (4a 06ca) et ZC n°39 (3ha 58 a 44ca) auxquelles se ront déduites les surfaces nécessaires à l'élargissement de la voie communale n°212 et du chemin rural longeant la parcelle, la surface exacte étant déterminée après bornage des parcelles. Ces parcelles résultent de l'ancienne parcelle ZC n°16 d'une contenance de 3 ha 82 a 50 ca, avant la vente par la commune de St pierre en val de la parcelle ZC 37 (20 a 00 ca).

Mr le Président propose au conseil communautaire de confirmer son projet de création d'une zone d'activités sur le terrain dont l'acquisition est en cours de finalisation. Cette zone d'activités serait ensuite étendue à d'autres parcelles voisines.

Considérant que :

- Le conseil municipal de la commune de St Pierre a donné son accord pour la vente à la Communauté de communes Yères et Plateaux d'un premier terrain d'environ 3.50 hectares.
- La situation de ce terrain est propice à la création d'une zone d'activités et à son aménagement. Il est situé à l'angle de la RD 1314 et de la VC 212 de la commune de St Pierre en Val. La RD1314 est classée à grande circulation et relie Eu à l'autoroute A28. L'eau, l'électricité, l'assainissement vanne, le téléphone se trouvent à proximité immédiate du terrain.

- La création et l'aménagement d'une zone d'activités sur ce terrain permettra d'accueillir des artisans ou des petites structures commerciales ou industrielles. Elle favorisera l'implantation de nouvelles petites structures ou le maintien de celles existantes qui ont besoin de se développer.
- La zone d'activités est susceptible d'être étendue par la suite à 5.5 hectares environ.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **projette** la création et l'aménagement d'une zone d'activités à St Pierre en Val.

Cette zone d'activités se situera à l'angle de la RD 1314 et de la VC 212 de la commune de St Pierre en Val. Une première tranche de travaux d'aménagement sera réalisée sur une partie des parcelles ZC n° 38 et ZC n° 39, dont l'acquisition est cours de finalisation. Il est ensuite envisagé d'étendre la superficie de cette zone d'activités à 5.5 hectares environ.

- **autorise** Mr le Président à signer tous les documents nécessaires.

<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Zone d'activités de St Pierre en Val – Demande de subventions au titre de la DDR (Dotation de Développement Rural)</p>

Le conseil communautaire, a décidé, en date du 12 mars 2009, l'acquisition d'une partie des parcelles ZC n°38 et ZC n°39 situées sur la commune de St Pierre en Val, en vue de la création d'une zone d'activités. Ces parcelles résultent de l'ancienne parcelle ZC n° 16 d'une contenance de 3 ha 82 a 50 ca, avant la vente par la commune de St Pierre en Val de la parcelle ZC 37 (20 a 00 ca).

Le conseil municipal de la commune de St Pierre en Val a donné son accord, pour la vente à la Communauté de communes Yères et Plateaux, de ce premier terrain d'environ 3.50 hectares.

Le conseil communautaire envisage la réalisation d'une première tranche de travaux sur ce terrain pour l'aménagement d'une zone d'activités.

La superficie finale de la zone d'activités, envisagée par la suite, sera d'environ 5.5 hectares.

Mr le Président propose d'effectuer deux demandes de subventions au titre de la DDR (dotation développement rural) :

- d'une part pour l'acquisition d'un premier terrain (parcelles ZC n°38 et 39)
- d'autre part pour l'aménagement, en zone d'activités, d'une partie de ce premier terrain dont l'acquisition est en cours de finalisation (1^{ère} tranche de travaux)

✓ **ACHAT D'UN PREMIER TERRAIN EN VUE DE LA CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES**

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **sollicite** une subvention au titre de la DDR (dotation développement rural) pour l'acquisition des parcelles ZC n° 38 et 39 situées sur la commune de St Pierre en Val, auxquelles seront déduites les surfaces nécessaires à l'élargissement de la voie communale n°212 et du chemin rural longeant la parcelle. Ces parcelles seront destinées à la création d'une zone d'activités.

Le montant de l'acquisition s'élève à 50 000 € HT auquel il faut ajouter les frais de notaires évalués à 2000 €

- **accepte** le financement estimé de la façon suivante :

Aide attendue au titre de la DDR (35%)	18 200,00 €
Participation de la CCYP (autofinancement)	18 200,00 €
Autre financement attendu (DGE)	<u>15.600,00 €</u>
Coût total estimé	52 000,00 € HT

- **autorise** Mr le Président à signer tous les documents nécessaires.

Les dépenses sont inscrites en section d'investissement du budget 2010

✓ **AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITES**

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **sollicite** une subvention au titre de la DDR (dotation développement rural) pour l'aménagement d'un premier terrain se situant sur la commune de St Pierre en Val, à l'angle de la RD 1314 et de la VC 212, en vue de la création d'une zone d'activités.

Cette demande de subvention concerne une 1^{ère} tranche de travaux qui sera réalisée sur une partie d'un terrain dont l'acquisition est en cours de finalisation. Le terrain en cours d'acquisition correspond aux parcelles ZC n° 38 et ZC n°39 auxquelles seront déduites les surfaces nécessaires à l'élargissement de la voie communale n°212 et du chemin rural longeant la parcelle. Les travaux seront programmés au cours du second semestre 2010 et du premier semestre 2011.

Le montant prévisionnel de l'aménagement, en zone d'activités, d'une partie de ce premier terrain, dont l'acquisition est en cours de finalisation, s'élève à 95 000 € HT

- **accepte** le financement estimé de la façon suivante :

Aide attendue au titre de la DDR (35%)	33 250,00 €
Participation de la CCYP (autofinancement)	<u>61 750,00 €</u>
Coût total estimé	95 000,00 € HT

- **décide** l'inscription des dépenses en section d'investissement du budget 2010 et 2011

- **autorise** Mr le Président à signer tous les documents nécessaires

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Association « compétences pour l'entreprise » : cotisation

Mr le Président fait part de la demande de financement de l'association « compétences pour l'entreprise » située à CHEPY. Dans le cadre du contrat de Pays interrégional Bresle Yères 2009 – 2013 concernant le projet « renforcement et développement de l'accueil et du conseil à la création d'entreprise », il a été convenu, lors d'une réunion du syndicat de pays Bresle Yères, qu'une cotisation de 12 000 € serait versée à cet organisme par les 4 communautés de communes adhérentes au pays, en tenant compte pour chacune, du nombre d'habitants. Cette cotisation a été répartie à raison de 0.185 € par habitants, ce qui représente pour la CCYP un montant de 1300 €.

Mr le Président propose le versement de cette cotisation pour l'année 2010

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **accepte** le versement d'une cotisation de 1300 € à l'organisme « compétences pour l'entreprise » pour l'année 2010.

DIVERS : Convention pour l'occupation d'un local et d'un terrain

Mr le Président propose la signature d'une convention avec Monsieur Hubert GERYL autorisant la Communauté de communes Yères et plateaux :

- à occuper, en l'état où il est, un ensemble situé sur la parcelle cadastrée n°27 de la section ZR, sur le territoire de Criel sur Mer, composé d'un garage et du terrain situé devant ce garage

- à édifier une clôture en périmètre de cette parcelle,

- à réaliser tous travaux nécessaires à l'entretien et à la conservation de l'ensemble, ces travaux restant acquis à Mr Géryl,

- à verser à Monsieur Géryl une indemnité trimestrielle de quatre cent cinquante euros (450 €) à compter du 1^{er} juillet 2010. Le versement s'effectuera à terme échu, tous les trimestres.

Cette autorisation sera conclue pour un an à compter du 1^{er} juillet 2010, avec tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des deux parties, trois mois avant une date anniversaire de versement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** Mr le président à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

TOURISME : Chemin vert du petit caux : chantier jeunes – Subvention au centre d'action socio-culturelle pastel

Le centre pastel va proposer dans le cadre d'un « chantier jeunes », des travaux d'entretien des ouvrages situés sur le chemin vert du petit caux.

La communauté de communes est propriétaire du chemin vert du petit caux et détient la compétence entretien des sentiers de randonnées.

Mr le Président propose de verser au centre pastel une subvention de 750 €, pour l'organisation, par le centre d'action socio-culturelle, d'un chantier jeunes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** Mr le président à verser au centre pastel, de Mesnil Réaume, une subvention de 750 €, pour l'organisation par le centre, d'un chantier jeunes, dont l'objectif est l'entretien des ouvrages du chemin vert du petit caux.

– **décide** l'inscription des montants au budget 2010

TOURISME : Convention avec l'office de tourisme de Criel sur mer- vallée de l'Yères et la commune de criel sur mer / classement deux étoiles de l'office de tourisme

Mr le Président propose la signature d'une convention avec l'office de tourisme de Criel sur mer-vallée de l'Yères et la commune de Criel sur mer, indiquant les missions déléguées à l'office de tourisme par la communauté de communes et la commune.

La convention précise que le conseil communautaire de la CCYP et le conseil municipal déterminent chaque année, par délibération le montant de la participation allouée, en fonction des compétences de chaque collectivité.

Mr le Président informe que l'office de tourisme de Criel sur mer, vallée de l'Yères projette de solliciter un classement deux étoiles auprès de Mr le Préfet de Seine Maritime.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** Mr le président à signer une convention avec l'office de tourisme de Criel sur mer/ vallée de l'Yères et la commune de Criel sur mer, indiquant les missions déléguées à l'office de tourisme.

- **autorise** Mr le Président à signer tout document afférent à cette convention

- **donne son accord** pour une demande de classement « 2 étoiles » par l'office de Tourisme Criel sur mer, vallée de l'Yères, auprès de Mr le Préfet de Seine Maritime.

DECHETS MENAGERS : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets (année 2009)

Mr président présente au conseil communautaire le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la CCYP pour l'année 2009.
Les principaux chiffres sont les suivants :

ELIMINATION DES DECHETS - Dépenses et recettes de fonctionnement - Année 2009

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	TONNAGES déchets		Montants 2008 (TTC)		Montants 2009 (TTC)	
	2008	2009	total	par habitant	total	par habitant
collecte ordures ménagères résiduelles	2387	2384	157 684 €	21,5 €	163 581 €	21,1 €
collecte emballages (apport volontaire et porte à porte)	101	114	49 466 €	6,8 €	57 316 €	7,4 €
collecte papier (apport volontaire)	182	175	25 687 €	3,5 €	26 216 €	3,4 €
collecte verre (apport volontaire)	391	390				
traitement ordures ménagères résiduelles (TGAP comprise)	2387	2384	130 815 €	17,9 €	131 693 €	17,0 €
traitement papier (tri)	182	175	9 163 €	1,3 €	9 190 €	1,2 €
traitement emballages (tri et conditionnement)	101	114	27 245 €	3,7 €	31 743 €	4,1 €
transport et traitement des déchets verts	1307	1307	82 954 €	11,3 €	71 408 €	9,2 €
transport et traitement des encombrants (TGAP comprise)	240	188				
transport et traitement des ferrailles	90	87				
transport et traitement des gravats	226	255				
transport et traitement du bois	91	125				
transport et traitement des cartons	0	9				
transport et traitement des DEEE	30	42	- €	- €	- €	- €
Mise à disposition de matériel (hors mise à disposition de bennes)- gardiennage (points déchets)			63 036 €	8,6 €	45 837 €	5,9 €
autres dépenses (communication, réparations de colonnes de tri sélectif, sacs jaunes, publicité des marchés...)			5 987 €	0,8 €	5 199 €	0,7 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5045	5076	552 037 €	75,4 €	542 183 €	69,9 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	TONNAGES matériaux livrés		Montants 2008	Montants 2009 (prévisionnels)*
	2008	2009		
recettes au titre de la valorisation des déchets d'emballages recyclables (verre compris) (*Montant prévisionnel pour 2009)	453	476	40 534 €	54 630 €
recettes au titre de la valorisation des papiers (journaux magazines) (*Montant prévisionnel pour 2009)	200	227	14 785 €	14 268 €
recettes issues des DEEE	30	42	2 883 €	2 457 €
TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)			366 646 €	410 359 €
Budget général (* pour 2009 : montant prévisionnel consacré au service d'élimination des déchets, en attente des montants définitifs des recettes issues de la valorisation des déchets)			127 189 €	60 469 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	684	745	552 037 €	542 183 €

Mr FROMENTIN évoque la nécessité de développer des outils de communication. Il expose le bilan de la réunion de la commission « communication » qui s'est tenue en mai, ayant pour ordre du jour la réalisation d'un bulletin communautaire semestriel. La création d'un poste permettrait de développer des outils de communication (bulletin communautaire, documentation sur le tri sélectif, modifications du site internet etc...) ainsi que la réalisation de toute autre tâche de secrétariat, notamment durant les congés de la secrétaire de la CCYP.

Vu le code du travail et notamment les articles L 5134-20 à L 5134-34 et R 5134-15 à R 5134-50 ;
Vu la Loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion;
Vu le Décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

A la suite de l'exposé effectué par Monsieur FROMENTIN et Monsieur le Président, le conseil communautaire :
- **autorise** le Président à signer la convention individuelle entre pôle emploi pour le compte de l'Etat et la collectivité, ainsi que le contrat unique d'insertion d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de 6 mois en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits en matière de communication et de tâches administratives. Les fonctions assurées sont des fonctions liées à la communication ainsi que des fonctions de secrétariat. La durée hebdomadaire de travail est égale à 26 heures à compter du 21 juin 2010 et la rémunération sera versée selon le montant du SMIC horaire en vigueur .
Le salarié bénéficiera du régime des congés pour indisponibilité physique (maladie, maternité, accident du travail, invalidité, ...), régis selon les dispositions du code de la sécurité sociale. L'agent percevra des indemnités journalières prévues par le régime général de la sécurité sociale. Il bénéficiera du maintien de sa rémunération dans les mêmes conditions que celles prévues par le décret n°88-145 du 15 février 1988.
Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 du budget de la communauté de communes.
L'agent recruté sera remboursé des frais occasionnés par ses déplacements pour les besoins du service.

**MATIERES DELEGUEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT :
Compte rendu des décisions prises**

Conformément aux articles L5211-10, L 5211-1, L 5211.2, L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président par délibérations du 28 avril 2008 et du 17 juillet 2008

- l'acquisition de 70 000 sacs jaunes translucides, destinés à la collecte sélective des emballages ménagers recyclables, par la société PTL 76860 OUVILLE LA RIVIERE, pour un montant de 3327,80 € HT (3980.05 TTC)

FINANCES : ajustement des crédits budgétaires par décisions modificatives

❖ Décision modificative n°1 : Entretien des ouvrages du chemin vert du petit caux : subvention au centre pastel

Afin d'ajuster les crédits relatifs à la subvention allouée au centre pastel pour l'organisation par le centre, d'un chantier jeunes dont l'objectif est l'entretien des ouvrages du chemin vert du petit caux, le conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de modifier les crédits budgétaires 2010 de la façon suivante :

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES

Crédits à ouvrir :

chapitre	Compte	fonction	Libellé	Montant
chapitre 65 (autres charges de gestion courante)	6574	95	Subventions de fonctionnement aux associations	+ 750 €

Crédits à réduire :

chapitre	Compte	fonction	Libellé	Montant
chapitre 011	61558	020	entretien et réparation autres biens mobiliers	- 750 €

❖ Décision modificative n°2 : association « compétences pour l'entreprise »

Afin d'ajuster les crédits relatifs à la cotisation allouée à l'organisme « compétence pour l'entreprise » de CHEPY (dans le cadre du contrat de Pays interrégional Bresle Yères 2009 – 2013 concernant le projet : renforcement et développement de l'accueil et du conseil à la création d'entreprise) le conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de modifier les crédits budgétaires 2010 de la façon suivante :

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES

Crédits à ouvrir :

chapitre	Compte	fonction	Libellé	Montant
chapitre 011 (autres charges de gestion courante)	6281	90	Concours divers	+ 1300 €

Crédits à réduire :

chapitre	Compte	fonction	Libellé	Montant
chapitre 011	61558	020	entretien et réparation autres biens mobiliers	- 1300 €

❖ Décision modificative n°3 : contrat d'accompagnement dans l'emploi

Afin d'ajuster les crédits relatifs à la signature d'un contrat unique d'insertion d'accompagnement dans l'emploi, le conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de modifier les crédits budgétaires 2010 de la façon suivante :

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES

Crédits à ouvrir :

chapitre	Compte	fonction	Libellé	Montant
chapitre 012	64168	020	Autres emplois d'insertion	+ 6500 €
chapitre 012	6451	020	Cotisations à l'urssaf	+ 200 €
chapitre 012	6453	020	Cotisations aux caisses de retraite	+ 250 €
chapitre 012	6454	020	Cotisations aux assedics	+ 500 €
chapitre 012	6332	020	Cotisations au FNAL	+ 50 €

Crédits à réduire :

chapitre	Compte	fonction	Libellé	Montant
chapitre 011	61558	020	entretien et réparation autres biens mobiliers	- 3 400 €

RECETTES

Crédits à ouvrir :

chapitre	Compte	fonction	Libellé	Montant
chapitre 013 (atténuations de charges)	6419	020	Remboursements sur rémunération du personnel	+ 4100 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Visite des centres de traitement IKOS et VEOLIA:

La visite du centre de valorisation des déchets de Fresnoy-Folny par les élus de la CCYP aura lieu le vendredi 25 juin 2010 après midi. Celle du centre de tri du HAVRE aura lieu le mardi 22 juin.

Direction départementale des territoires et de la mer :

La réunion proposée par la direction départementale des territoires et de la mer concernant, d'une part les financements des équipements publics et notamment des réseaux (TLE, PAE, PVR, PUP...) et d'autre part, la mise en accessibilité des bâtiments et de la voirie aux personnes handicapées, aura lieu le 7 juin à 18h00

Voirie

Les travaux d'enduits superficiels sur l'ensemble de la voirie d'intérêt communautaire sont en cours.

Les travaux de renforcement de chaussée par l'entreprise Eurovia commenceront début juillet.

Le fauchage des voies est pratiquement terminé pour le 1^{er} passage annuel.

Tente de réception :

M. le Président adressera prochainement aux communes une procédure pour le prêt de la tente de réception.

La séance est levée à 20h00

Le Président de la CCYP

Daniel ROCHE